

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2023
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Mahmoud (Égypte)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/78/524) (suite)

1. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), présentant le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/78/524), indique que, depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation à la 4^e séance de la Commission, les paiements reçus ont porté à 53 le nombre d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix ; à 114 le nombre de ceux ayant versé l'intégralité de leurs contributions au budget des tribunaux internationaux ; à 46 le nombre de ceux qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au titre de toutes les catégories. Des contributions au budget ordinaire ont été reçues d'un État Membre et des contributions au financement des opérations de maintien de la paix ont été reçues de huit États Membres.

2. **M. Tur de la Concepción** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est gravement préoccupé par le fait qu'au 30 septembre 2023, seuls 64 % des contributions au budget ordinaire ont été reçus, soit le niveau le plus bas depuis cinq ans. L'imprévisibilité des modes de paiement a une fois de plus entraîné l'adoption de mesures extraordinaires telles que la suspension des recrutements et la restriction des dépenses, qui ont toutes deux nui à l'exécution des mandats. L'écart entre les taux de vacance budgétisés et réels ainsi que l'augmentation des indemnités de poste ont accru la pression sur les liquidités. La gestion du budget doit être fondée sur l'exécution des programmes et non sur les liquidités disponibles. Le Groupe est donc profondément préoccupé par le fait qu'un certain État Membre est redevable de plus des deux tiers du montant total des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire, alors qu'il a la capacité de paiement nécessaire. En outre, l'État Membre en question bénéficie d'un taux de contribution maximal – taux plafond – artificiel, qui a été subordonné à l'apurement de ses arriérés, condition qui n'est toujours pas remplie. Cet État Membre doit s'acquitter sans délai de ses obligations financières et juridiques à l'égard de l'Organisation.

3. En ce qui concerne le maintien de la paix, le Groupe trouve encourageant que les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aient été payées plus rapidement. Toutefois, au

30 septembre 2023, le pourcentage des contributions non acquittées reste le plus élevé des cinq derniers exercices, ce qui pourrait avoir une incidence sur le remboursement de ces pays. Les États Membres qui sont en mesure de le faire doivent joindre le geste à la parole, régler leurs arriérés et verser l'intégralité de leurs contributions dans les délais impartis et sans conditions.

4. Le Groupe est sensible à la situation des États Membres qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne sont véritablement pas en mesure d'honorer leurs obligations financières. Il ne faut ménager aucun effort pour aider les États Membres à payer leurs contributions et il ne faut pas les mettre dans l'impossibilité de remplir leurs obligations juridiques et financières vis-à-vis de l'Organisation. Bien qu'il supporte une part sans cesse croissante de la charge financière de l'Organisation, le Groupe est déterminé à participer de manière constructive aux efforts faits pour remédier à ses difficultés financières. Il invite ses partenaires à faire de même, faute de quoi l'action de l'Organisation serait vouée à l'échec, alors que sa réussite est plus nécessaire que jamais.

5. S'exprimant en tant que représentant de Cuba, l'orateur déclare que son pays s'est pleinement acquitté de ses obligations financières à l'égard de l'Organisation. Cela lui a coûté beaucoup d'efforts en raison des effets persistants du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique, blocus qui s'est renforcé à un degré extrême et sans précédent, même pendant la phase de relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En raison de la persécution financière résultant du blocus, les relations nuisant des dizaines de missions diplomatiques cubaines et les banques qui leur fournissaient des services bancaires ont été rompues. En conséquence, Cuba a rencontré des obstacles majeurs pour effectuer des paiements aux organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organismes internationaux. Cette persécution a été aggravée par l'inscription arbitraire de Cuba sur la liste des États qui soutiennent prétendument le terrorisme. Il est absurde que tout citoyen cubain, y compris l'orateur lui-même, puisse être considéré comme un terroriste du fait de l'inscription du pays sur cette liste, ce qui restreint les opérations bancaires et financières cubaines et a été condamné par des dizaines de chefs d'État et de gouvernement au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Malgré ces revers, Cuba ne négligera pas ses obligations financières à l'égard de l'Organisation.

6. **M. Seah** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN), dit que l'ASEAN est préoccupée par la situation de liquidités de l'Organisation, qui résulte du paiement tardif ou du non-paiement des contributions. Les paiements reçus ont été inférieurs aux prévisions tout au long de l'année, et le montant des contributions reçues à la fin du troisième trimestre a été inférieur de 216 millions de dollars aux prévisions. L'Association apprend avec consternation que le Secrétariat a emprunté la totalité du montant de 250 millions de dollars au Fonds de roulement en août 2023 pour faire face à ses obligations salariales et qu'il empruntera la totalité du montant au Compte spécial en octobre. Alors qu'elle a commencé 2023 dans une situation de trésorerie stable, l'Organisation risque désormais d'épuiser toute sa réserve de liquidités et de terminer l'année avec un déficit de liquidités. L'ASEAN note, à partir de l'exposé présenté par le Contrôleur le 6 octobre 2023, que l'ONU se prépare à introduire de nouvelles restrictions de dépenses, en plus du gel des recrutements mis en œuvre en juillet 2023. L'application de mesures d'économie comme mode de fonctionnement n'est pas viable, a eu une incidence sur l'exécution des mandats et continuera de nuire à l'efficacité de l'Organisation, en particulier au moment où la communauté internationale s'attache à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. L'ASEAN constate les mêmes tendances inquiétantes en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, pour lesquelles le pourcentage des contributions non acquittées a atteint son plus haut niveau en quatre ans, atteignant 92 % à la fin de septembre 2023. Le montant total non acquitté pour les opérations de maintien de la paix, soit 3,3 milliards de dollars, a aggravé les problèmes de liquidités rencontrés par les opérations de maintien de la paix.

7. Compte tenu des graves problèmes de liquidités touchant le budget ordinaire et le budget du maintien de la paix, les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité, dans les délais impartis et sans conditions. L'ASEAN félicite les États Membres qui tentent de satisfaire à leurs obligations envers l'Organisation en dépit des difficultés réelles auxquelles ils font face du fait de facteurs échappant à leur contrôle. Le Secrétariat doit fournir aux États Membres des mises à jour régulières sur la situation financière de l'Organisation et sur la voie à suivre. Les États membres de l'ASEAN sont déterminés à remplir leurs obligations financières et demandent aux autres États Membres de l'ONU de faire de même afin que l'Organisation reste crédible et bien équipée pour relever les défis mondiaux complexes.

8. **M. Osei** (Ghana), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, considère que, pour

préserver la santé financière de l'Organisation, les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières dans leur intégralité, à temps et sans conditions. Il convient de verser les contributions dans les délais impartis pour que la situation financière soit stable et prévisible et que l'Organisation puisse mettre en œuvre ses programmes. Le Groupe remercie les États Membres qui ont versé leurs contributions et invite les autres à s'acquitter de leurs responsabilités financières.

9. Le Groupe se félicite que les remboursements concernant les contingents et les unités de police pour les missions de maintien de la paix soient à jour. L'obligation de rembourser les pays qui ont fourni ces contingents et ces policiers, dont certains ont fait le sacrifice ultime en tant que soldats de la paix, doit être honorée. Le Groupe salue les efforts faits pour rembourser aux États Membres le matériel appartenant aux contingents. Ces remboursements sont à jour pour toutes les missions, à l'exception de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le Groupe demande aux États Membres de verser leurs contributions non acquittées à ces deux missions.

10. Malgré les mesures prises par l'Assemblée générale pour réduire les pressions sur les liquidités, l'imprévisibilité et les retards dans le paiement des contributions entravent le fonctionnement de l'Organisation. En particulier, le montant des contributions non acquittées au 30 septembre 2023 est plus élevé qu'à la même date en 2022. Le Groupe espère que les récents engagements pris par les États Membres de payer leurs contributions contribueront à régler le problème des liquidités. Le Groupe s'inquiète de l'impact sur le fonctionnement de l'Organisation du gel des recrutements résultant des problèmes qui pourraient, selon le rapport du Secrétaire général, surgir en ce qui concerne le solde de liquidités en 2024. Ces problèmes, qui résultent de l'imprévisibilité du paiement des contributions, ont une incidence négative sur l'exécution des mandats. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ainsi que les décisions de l'Assemblée générale en matière de gestion financière doivent être pleinement appliqués. Les membres du Groupe s'efforceront de payer leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais impartis et invitent les autres États Membres à faire de même.

11. **M^{me} Abo** (Japon) déclare que les États Membres ont la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation en payant leurs contributions intégralement et en temps voulu. Le Japon, État Membre

engagé et troisième contributeur, s'est fidèlement acquitté de ses obligations financières à l'égard de l'ONU. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général, à l'été 2023, aux États Membres pour trouver une solution à la crise de liquidités dans le domaine du maintien de la paix, le Japon a déboursé 380 millions de dollars en août, alors que le solde de liquidités était extrêmement instable. Afin d'injecter davantage de liquidités, le Japon a inclus dans ce montant une avance supplémentaire de 144 millions de dollars pour la période hors mandat. Le Japon est déterminé à contribuer activement à l'exécution des mandats.

12. Les États Membres et le Secrétariat ont la responsabilité commune de s'efforcer en permanence d'utiliser leurs ressources limitées efficacement et judicieusement afin de maintenir un niveau élevé de responsabilité à l'égard des contribuables et de répondre aux besoins de ceux que l'Organisation sert. La délégation japonaise continuera de plaider en faveur de la discipline budgétaire, condition préalable à l'exécution responsable des mandats, et s'engage à participer à des discussions constructives fondées sur ce principe.

13. **M. Cottam** (Royaume-Uni) dit que le Royaume-Uni est préoccupé par la détérioration de la situation de liquidités de l'Organisation, compte tenu notamment de la décision, prise par la Commission seulement 18 mois auparavant, d'augmenter le Fonds de roulement de 100 millions de dollars. Toutefois, bien que la reprise des mesures de maîtrise des coûts soit regrettable, le Royaume-Uni comprend les paramètres opérationnels restrictifs auxquels le Secrétariat est confronté. Sa délégation félicite l'Organisation pour avoir soigneusement hiérarchisé ses activités et géré ses ressources afin d'assurer l'exécution des mandats, en se concentrant sur les activités qui ont le plus d'impact.

14. La santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu et sans conditions par les États Membres de l'intégralité de leurs contributions. Le Royaume-Uni s'est efforcé de verser rapidement ses contributions non acquittées et exhorte les autres États Membres à faire de même. Compte tenu de l'incertitude géopolitique actuelle, il est plus important aujourd'hui qu'à tout autre moment du XXI^e siècle de doter le Secrétariat de ressources suffisantes et d'un règlement financier et de règles de gestion financière actualisés pour permettre l'exécution des mandats.

15. Le Royaume-Uni est déterminé à voir les finances de l'Organisation se stabiliser. Face aux préoccupations exprimées par le Secrétariat concernant l'imprévisibilité et les retards dans le paiement des contributions, le Royaume-Uni a aligné ses paiements sur les exercices

budgétaires de l'ONU, et il encourage d'autres États Membres à faire de même. Compte tenu des observations formulées par le Secrétaire général à la 5^e séance de la Commission sur la manière dont les procédures financières actuelles entravent l'exécution des mandats, la délégation du Royaume-Uni se réjouit à l'idée de travailler avec le Secrétariat et les autres États Membres pour faire en sorte que les règles et procédures internes de l'Organisation lui permettent de servir au mieux les personnes qui sont dans le besoin. Le meilleur parti possible doit être tiré de chaque dollar dépensé par l'ONU. Les États Membres doivent honorer leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation et verser leurs contributions de manière à permettre à l'ONU d'utiliser au mieux ses ressources.

16. **M^{me} Edwards** (Guyana) déclare que sa délégation est préoccupée par la détérioration de la situation de liquidités du budget ordinaire au cours de l'année écoulée et par la possibilité que les améliorations réalisées au cours des deux années précédentes soient réduites à néant. Sa délégation est également préoccupée par la réintroduction des restrictions à l'embauche en juillet 2023, compte tenu des incidences pour la mise en œuvre des programmes et des mandats. Les États Membres en mesure de le faire doivent payer leurs contributions au budget ordinaire dans leur intégralité et de manière prévisible, afin d'améliorer la situation de liquidités et d'éviter une augmentation de la pression sur les liquidités en 2024. Dans l'intérêt d'une gestion budgétaire prudente de l'Organisation, les États Membres qui éprouvent des difficultés à payer leurs contributions dans leur intégralité et en temps voulu devraient collaborer avec l'ONU pour présenter un plan de paiement adapté à leur situation.

17. La délégation guyanaise est préoccupée par le pourcentage élevé des contributions non acquittées au maintien de la paix et lance un appel aux États Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs contributions au maintien de la paix dans leur intégralité et dans les délais impartis. Le Guyana examinera de manière constructive toute proposition du Secrétaire général tendant à améliorer la gestion des ressources et la situation de trésorerie. Il est déterminé à collaborer avec les autres États Membres pour améliorer la stabilité financière de l'Organisation et la prévisibilité du calendrier de paiement et du montant des contributions.

18. **M^{me} Bouazzaoui** (Maroc) dit que l'ONU est tributaire des contributions des États Membres pour la viabilité de sa situation financière et sa capacité à remplir ses mandats. À cet égard, le Maroc soutient les propositions du Secrétaire général, qui feront progresser Notre Programme commun en permettant d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable

et de construire un multilatéralisme plus inclusif, en réseau et efficace pour le XXI^e siècle. Un financement suffisant et prévisible est essentiel à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement.

19. En ce qui concerne la crise de liquidités du budget ordinaire, l'Organisation a besoin de prévisibilité dans le calendrier et le montant des paiements des contributions afin de pouvoir gérer ses sorties de fonds et planifier correctement ses dépenses, sans courir le risque d'être en défaut de paiement. La délégation marocaine salue le projet de budget-programme pour 2024, en particulier l'investissement continu dans le développement durable grâce à une augmentation de 4 millions de dollars pour les programmes au titre du pilier Développement. Le projet de budget fait apparaître une évolution vers de nouvelles compétences, notamment dans les domaines des données et de l'innovation, afin de mettre en place l'ONU 2.0. Les propositions du Secrétaire général offrent suffisamment de possibilités pour remédier à la situation financière actuelle.

20. La meilleure solution au problème de liquidités est que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières dans leur intégralité et en temps voulu. Au 30 septembre 2023, le Maroc était l'un des 111 États Membres qui avaient versé intégralement leurs contributions pour les tribunaux et l'un des 137 États Membres qui avaient versé intégralement leurs contributions au titre du budget ordinaire.

21. **M^{me} Guo Zhiqi** (Chine) rappelle que la Chine est le deuxième contributeur au budget ordinaire et au budget de maintien de la paix et qu'elle s'acquitte activement de ses obligations financières à l'égard de l'ONU. Elle a informé le Secrétaire général qu'elle paierait bientôt le solde de ses contributions pour 2023, y compris pour les missions de maintien de la paix créées en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité. Ces dernières années, la Chine a vu sa part de contributions augmenter considérablement, ce qui a entraîné une forte pression financière. Le fait que la Chine ait surmonté toutes les difficultés pour verser l'intégralité de ses contributions pour 2023 montre qu'elle soutient l'ONU par des actions concrètes.

22. Le financement est le fondement et un pilier important de la gouvernance de l'ONU. La cause première du problème de liquidités de l'Organisation est le refus persistant d'un grand contributeur de verser l'intégralité de ses contributions. Aucune autre mesure visant à remédier à la question des liquidités ne résoudrait fondamentalement le problème. Une situation financière saine est non seulement la base de l'exercice des fonctions de l'ONU, mais aussi la

garantie de la mise en œuvre des différentes réformes. La Chine continuera à remplir ses obligations financières à l'égard de l'ONU et à soutenir la mise à disposition des ressources nécessaires pour que l'Organisation puisse jouer son rôle central dans les affaires internationales. Le Secrétariat devrait renforcer la discipline budgétaire, accroître le rapport coût-efficacité et l'efficacité et faire bon usage de chaque centime versé par les États Membres.

23. **M^{me} Schmied** (Suisse) dit que la situation financière de l'ONU traduit l'engagement collectif des États Membres, qui n'atteindront leurs objectifs que s'ils s'acquittent de leurs contributions dans leur intégralité, à temps et sans conditions. Sans les liquidités nécessaires, qui constituent la base fondamentale de la coopération internationale, l'exécution de chaque mandat est menacée. Le Secrétariat a été contraint de prendre un nombre croissant de mesures pour remédier à la situation, y compris la suspension temporaire du recrutement et de nouvelles réductions des dépenses autres que les dépenses de personnel. L'oratrice demande un complément d'information sur les mesures de réduction des coûts prises à l'ONU et sur celles prévues pour les mois à venir.

24. **M^{me} Sakala** (Zambie) déclare que la Zambie est déterminée à payer ses contributions intégralement et en temps voulu, aux fins d'une planification budgétaire optimale et d'une exécution durable des mandats. Pour preuve de cet engagement, la Zambie a commencé à verser ses contributions au budget ordinaire au cours du premier trimestre, et non plus au cours du troisième trimestre comme auparavant. Le versement des contributions en temps voulu est essentiel pour assurer une gestion financière efficace de l'Organisation. La Commission doit achever ses travaux durant la partie principale de la session en cours dans les délais impartis afin de stabiliser la situation de liquidités et de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour planifier la nouvelle année.

25. La Zambie examinera de manière constructive toute proposition du Secrétaire général visant à améliorer la gestion des ressources et la situation de liquidités de l'Organisation. Les États Membres doivent financer collectivement et efficacement les activités de l'ONU, en particulier pour faire progresser les efforts de consolidation de la paix en plus de l'aide humanitaire dans les zones qui en ont besoin, honorer leur engagement concernant le multilatéralisme et la paix et la sécurité et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Zambie fera tout son possible pour assurer la prévisibilité et la

disponibilité des ressources, qui sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation.

26. **M. Hanna** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis, qui sont le plus gros contributeur de l'ONU, prennent leurs responsabilités financières au sérieux et croient en la transparence. En 2023, le pays effectuera ses paiements au titre du budget ordinaire, soit environ 200 millions de dollars, en octobre et un paiement supplémentaire en novembre, conformément à sa pratique de ces dernières années. L'engagement financier du pays envers l'ONU est démontré par le fait que ses arriérés au titre du budget ordinaire au 1^{er} janvier 2023 s'élèvent à 222 millions de dollars, soit le niveau le plus bas, en pourcentage de ce budget, depuis 1984. Les États-Unis paieront l'intégralité de ces arriérés.

27. Bien que les États-Unis aient des arriérés importants au titre du budget du maintien de la paix, 350 millions de dollars sont dus à des missions qui ont été fermées depuis longtemps, comme la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui a été fermée en 1995. Ces arriérés n'ont pas affecté les liquidités des budgets de maintien de la paix ou du budget ordinaire, ni les remboursements aux pays fournisseurs de contingents. En fait, les États-Unis ont récemment collaboré avec d'autres États Membres pour régler les engagements au titre des opérations de maintien de la paix clôturées afin d'effectuer des paiements aux pays fournisseurs de contingents et de restituer aux États Membres les sommes dues. En 2023, les États-Unis ont versé 947 millions de dollars de contributions au maintien de la paix au cours du premier trimestre de l'exercice du maintien de la paix.

28. Les États-Unis ont pris des mesures concrètes pour améliorer la situation financière de l'ONU au titre du budget ordinaire et du budget de maintien de la paix. Ils communiquent en permanence avec le Secrétariat au sujet de leurs contributions financières et ont accueilli des fonctionnaires du Secrétariat à Washington pour s'entretenir avec des responsables du Gouvernement et des représentants élus. Les autres États Membres, en particulier les gros contributeurs, devraient également faire preuve de transparence et de prévisibilité, discuter ouvertement et partager leurs plans de paiement, et assurer la prévisibilité nécessaire au bon fonctionnement de l'Organisation.

29. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) déclare que, si l'Organisation ne peut pas être gérée sur la base de mesures d'économie, les mandats doivent être mis en œuvre sur la base de budgets approuvés. Elle espère donc que l'Organisation recevra des paiements substantiels de contributions dans les semaines à venir afin que la situation de liquidités s'améliore d'ici la fin de 2023.

30. **M. Ramanathan** (Contrôleur) dit que la communication par les États Membres d'informations sur le calendrier de paiement des contributions est aussi importante que le calendrier lui-même. En ce qui concerne les mesures de réduction des coûts, le Secrétariat a imposé une suspension temporaire du recrutement en juillet 2023, car le montant des contributions reçues au cours de l'année a été bien inférieur aux prévisions, malgré les immenses liquidités disponibles au début de l'année. Le Secrétariat a fait des exceptions à la suspension lorsque cela était possible, afin de s'assurer que l'exécution des mandats urgents n'est pas affectée. Ce faisant, le Secrétariat a discuté avec les gestionnaires de programmes concernés de la possibilité de compenser toute dépense supplémentaire liée au recrutement par une réduction équivalente des dépenses autres que celles liées aux postes.

31. La suspension du recrutement devait être levée à la fin de septembre 2023, mais elle a été prolongée jusqu'à la fin de l'année et restera en vigueur à moins que la situation ne s'améliore radicalement. Fin septembre, face à l'aggravation de la situation, des restrictions de dépenses ont été imposées. Des dépenses non liées à des postes d'un montant de 60 millions de dollars, dont 20 millions de dollars pour des missions politiques spéciales, ont été bloquées au Secrétariat pour éviter que l'Organisation ne se retrouve à court de liquidités. Cependant, l'ONU ne dispose toujours pas de liquidités suffisantes. Elle a emprunté la totalité du montant au Fonds de roulement en août et, pour payer les salaires, la totalité du montant au Compte spécial en octobre. Bien que cet emprunt et les emprunts auprès des tribunaux fermés permettent à l'Organisation de disposer de suffisamment de liquidités jusqu'en novembre, celle-ci ne disposera pas de liquidités suffisantes pour le mois de décembre, à moins que les États Membres n'effectuent des versements suffisants. Dans l'intervalle, les restrictions actuelles ne seront pas assouplies, afin d'assurer le paiement des salaires. Toutefois, aucune autre mesure de réduction des coûts ne sera prise avant la fin de l'année.

32. Même si toutes les contributions étaient payées, l'Organisation commencerait l'année 2024 dans une situation plus défavorable qu'un an plus tôt. Le solde de trésorerie n'a cessé de diminuer en raison de la restitution de sommes dues aux États Membres. Il convient de réduire les rigidités des règlements financiers de manière raisonnable afin que l'ONU puisse remplir ses obligations. Le Secrétariat a besoin de plus de certitude pour fonctionner plus harmonieusement.

La séance est levée à 10 h 50.